

Monsieur l'Administrateur Général du CEA

Bâtiment 447, 91191 GYF / YVETTE CEDEX

**Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
et des Relations Sociales**

Bâtiment 524, 91191 GYF / YVETTE CEDEX

Objet : préavis de grève pour le jeudi 8 avril 2021



Monsieur l'Administrateur Général,

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales,

La prise de congés et les autorisations spéciales d'absence pour les gardes d'enfants vont être facilitées pour tous les agents de la fonction publique afin de s'adapter aux écoles fermées a indiqué, ce vendredi 2 avril, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin. Il en sera donc ainsi pour tous les agents de nos ministères de tutelle.

Dans le même temps, le CEA écrit dans son communiqué destiné aux salarié.es : « Concernant la garde des enfants (que ce soit pour la période de scolarité à domicile pour la semaine du 6 au 9 avril ; éventuellement pour la semaine du 26 au 30 avril ; ou durant les congés scolaires), afin de prendre en compte la nouvelle situation tout en préservant le bon déroulement des activités, chaque salarié pourra s'appuyer sur les dispositifs suivants :

- Les droits à congés ou JRTT,
- Le cadre conventionnel de « congés pour enfants malades », de nouveau assoupli à 6 jours par enfant,
- Lorsque cela est compatible, des journées de télétravail.

Il y a véritablement un double discours de votre part, inaudible pour les salarié.e.s. Lorsqu'on ne peut pas augmenter les salaires, c'est de la faute de la RMPP imposée par nos tutelles mais lorsqu'il faut être compréhensif vis à vis des parents qui essaient désespérément de trouver une solution pour garder sereinement leur(s) enfant(s), les tutelles deviennent « hors sujet ».

Nous sommes dans une situation sanitaire extrêmement tendue, les salarié.e.s sont fatigué.e.s de devoir s'adapter continuellement aux restrictions sanitaires (4 puis 2 puis 1 aux restaurants d'entreprise, télétravail et plus de télétravail, pas de masque en entreprise puis obligation du masque, etc).

Leur seul espoir, comme toutes et tous, est de voir enfin la fin de ce cauchemar sanitaire. Il faudra alors pouvoir renouer avec la normalité. Il faudra alors pouvoir retrouver les liens familiaux trop longtemps attendus. Comment le faire sans jours de congés ?

Ce ne sont pas aux salarié.e.s de payer encore cette année le démantèlement du service public hospitalier.

Les parents, mais pas qu'eux, souffrent suffisamment de voir la détresse des jeunes. Alors pourquoi, par le télétravail imposé, vous les culpabilisez encore plus en leur supprimant les moyens de réussir à apaiser les angoisses des enfants qui sont l'avenir de notre pays ? Ces angoisses-là

Grenoble, le 2 avril 2021

Monsieur l'Administrateur Général du CEA

Bâtiment 447, 91191 GYF / YVETTE CEDEX

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
et des Relations Sociales

Bâtiment 524, 91191 GYF / YVETTE CEDEX

Objet : préavis de grève pour le jeudi 8 avril 2021



risquent d'engendrer des conséquences pathologiques où les congés pour enfants malades seront extrêmement utiles.

Pour toutes les raisons spécifiques au CEA évoquées ci-dessus, notre revendication porte sur la facilitation de la prise de congé et des autorisations spéciales d'absences pour la garde d'enfant(s).

Afin de permettre aux salarié.e.s du CEA, de s'engager dans les actions que nous souhaitons menées sur l'ensemble des sites du CEA et auprès des ministères de tutelle, la Coordination des syndicats CGT du CEA dépose **un préavis de grève illimitée à compter du jeudi 8 avril 2021.**

Dans l'attente de réponses concrètes dans les domaines qui relèvent de vos attributions, recevez, Messieurs l'Administrateur Général et le directeur des ressources humaines et des relations sociales, nos salutations syndicales.

Pour la Coordination CGT CEA,

Christophe Ratin

Délégué Syndical Central



06.01.65.66.01